



# Libramont | Certification CertiBEau

Construction - Travaux

Date

05 février 2021

## CertiBEau c'est quoi?

Il s'agit d'une **obligation pour les nouvelles constructions** de disposer d'un certificat de conformité pour les installations intérieures d'eau et d'assainissement.

CertiBEau est régi par un Décret du Parlement wallon (MB du 2 avril 2019) et par un Arrêté du Gouvernement wallon (MB du 9 décembre 2019).

## A qui s'adresse la formation CertiBEau?

La formation proposée (<https://www.ifapme.be/formations/formations-continues/certificateur-certibeau>) concerne les profils qui répondent à une des conditions suivantes :

personnes physiques agréées en qualité de Certificateurs ou Responsables PEB;

compétences professionnelles reconnues par l'arrêté royal du 29 janvier 2007 pour l'exercice des activités indépendantes dans les métiers de la construction et de l'électrotechnique, ainsi que de l'entreprise générale, pour exercer une activité d'installation de chauffage central, de climatisation, de gaz et sanitaire;

faire valoir une qualification ou une expérience probante d'au moins deux ans dans l'eau potable ou dans l'assainissement des eaux usées;

être agréé pour une procédure identique dans une autre Région ou Etat membre de l'Union européenne.

## Où se former ?

Au Centre IFAPME de Libramont (Luxembourg)

061/22.33.36

anne.martin@ifapme.be

**>>> Découvrez la formation**

**(<https://www.ifapme.be/formations/formations-continues/certificateur-certibeau>)**